

Programme détaillé des 10^{es} Rencontres de l'ARCSI Paris – 16 novembre 2016

La dépendance numérique

Les débats sont animés par le Président de l'ARCSI

08 h 30 Accueil

09 h 00 Général (2s) Jean-Louis DESVIGNES - ARCSI

- Jean-Louis DESVIGNES est le Président de l'ARCSI.
- Allocution d'ouverture.

09 h 20 M. Pierre BELLANGER - PDG Skyrock

- Pierre BELLANGER est le fondateur et le président-directeur général du groupe *Skyrock*. Sur Internet et mobile, le réseau de sites, services et applications de *Skyrock* accueille plus d'un million de visiteurs quotidiens. Pionnier des radios libres, Pierre Bellanger a développé avec succès plusieurs entreprises de radio, de télévision et de services en ligne. Sa première société de services Internet a été fondée en 1994 en participation avec France Télécom. Aujourd'hui, skyrock.com est le premier réseau social de blogs français et le premier réseau social mondial francophone. Son dernier livre : « La souveraineté numérique » est paru aux Éditions Stock en 2014. Pierre BELLANGER est à l'origine de l'adoption en France d'*Alerte-Enlèvement*, le système national d'alerte en cas d'enlèvement d'enfants.
- La souveraineté numérique c'est la République sur le réseau. Notre pays quitte le réel pour le réseau et oublie la République derrière lui. Nous voici désormais livrés pour une part croissante de nos vies à tous les arbitraires tandis que le monde que nous abandonnons est en cours de destruction. Comment faire face ? C'est une question clef pour notre société.

10 h 00 - M^{me} Adrienne CHARMET-ALIX - Quadrature du Net

- Adrienne CHARMET-ALIX est une militante française des libertés numériques. Présidente (2009-2011) puis directrice des programmes (2011-2014) de Wikimédia France, elle est coordinatrice des campagnes de La Quadrature du Net depuis 2014.
- Les données personnelles sont devenues en quelques années un des enjeux centraux d'Internet, recouvrant à la fois la question des modèles économiques (publicité ciblée et profilage marketing), des données mises à disposition des services de renseignement et de justice, et faisant entrer dans la discussion politique les enjeux de droits fondamentaux (liberté d'expression, droit à l'information, droit à la vie privée).

Face à l'expansion de la production de données personnelles et à leur exploitation croissante, la protection de ces données est également devenue un enjeu de sécurité personnelle, publique et industrielle. Les usages et les lois s'adaptent, pas toujours à bon escient. L'objet de cette intervention sera de dresser un panorama de ces enjeux et menaces sur les données personnelles vus sous l'angle de la protection des droits fondamentaux et de donner quelques pistes pour un futur plus protecteur et apaisé.

10 h 40 Pause

11 h 10 M. Paul RICHY - ORANGE

- Expert sécurité de l'information à la Direction de la Sécurité du groupe Orange. Il participe aux travaux de normalisation de la sécurité et est vice-président de la CN 27 SSI (Commission Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) de l'AFNOR. Il est membre de l'ARCSI, du Club EBIOS et du CLUSIF.
- La mainmise des GAFAs sur les normes de sécurité. Les menaces sur les cartes SIM.

11 h 50 M. Jean Paul DELAHAYE - Université de Lille 1 - CNRS

- Jean-Paul DELAHAYE est Professeur émérite à l'Université de Lille 1 (Sciences et Technologies) et chercheur au laboratoire CRISTAL (Centre de recherche en informatique signal et automatique de Lille) (UMR CNRS 9189).

Ses travaux portent sur les algorithmes de transformation de suites (Thèse d'État), sur l'utilisation de la logique en Intelligence artificielle, sur la théorie computationnelle des jeux, et sur la théorie algorithmique de l'Information (théorie de la complexité de Kolmogorov) avec en particulier des applications à la finance. Il s'intéresse aujourd'hui aux monnaies cryptographiques et à la technologie « blockchain ». Il a encadré une vingtaine de thèses. Il est l'auteur d'une quinzaine de livres, dont une partie est destinée à un large public. En 1998, il a reçu le Prix d'Alembert de la Société Mathématique de France et, en 1999, le Prix Auteur de la Culture Scientifique du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche. Il tient la rubrique mensuelle Logique et calcul dans la revue Pour la science (version française du Scientific American). Il propose aussi un blog (http://www.scilogs.fr/complexites/) consacré aux « Complexités ».

• En janvier 2009 était créée une nouvelle sorte de monnaie ne reposant sur aucune autorité centrale et dont l'émission est fixée une fois pour toutes : le bitcoin. Depuis bientôt huit ans le système cryptographique sur laquelle elle se fonde résiste. Il a été copié près de 700 fois. La capitalisation totale de bitcoins émis est d'environ dix milliards d'euros. Toujours en phase expérimentale, il est sujet à de nombreuses critiques et rencontre des difficultés en même temps qu'un succès notable. Comment fonctionne-t-il ? Qu'est-ce qu'une blockchain sur laquelle le bitcoin s'appuie mais qui peut servir à bien d'autres choses ? Que faut-il penser de ces nouvelles façons de créer de la confiance... sans tiers de confiance ?

12 h 30 Cocktail déjeunatoire

14 h 10 M. Christophe LABBÉ - Journaliste d'investigation

- Journaliste d'investigation, spécialisé dans les questions de défense, police et renseignement. Coauteur notamment de :
 - « L'homme nu » (Robert Laffont/Plon, 2016);
 - « L'Espion du président » (Robert Laffont, 2012);
 - « Justice la vérité qui dérange, les coulisses du tribunal de Bobigny » (Robert Laffont, 2007) ;
 - « Place Beauvau, la face cachée de la Police » (Robert Laffont, 2006).
- Google, Apple, Facebook, Amazon, les nouveaux rois du monde sont américains. Ils ont pris le contrôle de l'infosphère.

Derrière la promesse d'un monde enchanté où tout est simple et à portée de clic, se dessine une dictature invisible, inédite par sa capacité d'intrusion dans notre vie privée.

En s'hybridant avec l'appareil de renseignement le plus puissant de la planète, les Gafa ont enfanté une entité mutante dont l'ambition est ni plus ni moins de « reformater » l'Humanité.

Cette nouvelle incarnation de l'impérialisme américain menace les valeurs universelles de la vieille Europe, berceau de la Démocratie.

Si nous ne résistons pas, demain nous serons des hommes « nus », sans mémoire, programmés, sous surveillance, entre les mains d'une Big Mother, bien plus terrifiante que Big Brother.

14 h 50 M. Cyrille TESSER - ANSSI

- Cyrille TESSER est entré à l'ANSSI en 2013 en tant que coordinateur du secteur de l'industrie et des observatoires de zones SSI. Il contribue aujourd'hui à la coordination territoriale des actions de l'ANSSI en tant que référent de la région Île-de-France. Ce dispositif territorial a pour mission de réaliser des actions de sensibilisation à la cyber sécurité, de conseil et de promotion des produits et des services de confiance au plus près de l'ensemble des acteurs, tant du secteur public que du secteur privé. Il agit en étroite collaboration avec le bureau interministériel des affaires civiles et économiques de défense (BIACED) de la Préfecture de Région IdF (PRIF).

Titulaire d'un DESS et d'un Master SSI de l'université de technologie de Troyes, il a obtenu le diplôme d'expert en SSI (ESSI-BESSSI) lors de son précédent parcours au sein du ministère de la Défense, de 1996 à 2013. Il est en outre, expert judiciaire près la Cour d'Appel de Paris depuis une dizaine d'années.

• Face à l'évolution du numérique, l'ANSSI s'adapte. Elle a déployé des référents SSI dans toutes les régions. Entrons dans les coulisses de cette nouvelle organisation.

15 h 20 Pause

15 h 50 M. Louis POUZIN

- Louis POUZIN s'est forgé une réputation internationale d'expert en communications et réseaux d'ordinateurs. Durant toute sa carrière il a œuvré à la conception et à la réalisation de systèmes informatiques, comme CTSS, le premier grand système de « temps partagé » au Massachusetts Institute of Technology (MIT), ou CYCLADES, un réseau d'ordinateurs en France, première réalisation de commutation de paquets par « datagramme », modèle adopté ensuite par Internet, sous le nom de TCP-IP.

Il est connu internationalement pour sa participation aux premières activités de normalisation dans les réseaux à l'IFIP, à l'ISO et au CCITT (devenu UIT-T), ainsi que pour ses nombreuses publications, souvent utilisées comme matériel d'enseignement dans les cours de réseaux.

Il est diplômé de l'École Polytechnique à Paris. Il est ancien président du comité IFIP-TC.6 (*Data Communications*). Parmi les prix qu'il a reçus : IFIP Silver Core, ACM SIGCOMM, IEEE Internet, ISOC Hall of Fame, et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Actuellement Louis POUZIN est directeur des projets dans EUROLINC, une association pour promouvoir l'usage des langues natives dans l'internet. Il est aussi Président de la société *Savoir-Faire* qui diffuse le modèle *Open-Root* pour la gestion des noms de domaine de 1^{er} niveau.

En 2013, Louis POUZIN a reçu le prix Queen Elizabeth for Engineering.

• Racines ouvertes : usages et déploiement.

Le système de noms de domaines de l'internet (DNS) a été imposé par le DOC (Department of Commerce) hors de tout accord international. L'ICANN, mandataire du DOC pour la gestion du DNS, est un monopole de fait dont les statuts californiens protègent l'irresponsabilité. Cette dominance abusive favorise les lobbies étasuniens de la propriété intellectuelle.

Le DNS est peu adapté aux besoins actuels et futurs de nombreux pays et institutions dont les coutumes, langues, économie, et infrastructures sont distinctes des USA. Un autre modèle créé en France, Open-Root, offre aux utilisateurs diversité et autonomie dans le choix de leurs noms, tout en conservant l'accès aux services captifs du DNS ICANN.

16 h 30 M^{me} Clémence SCOTTEZ - CN/L

- Forte de plus de huit années d'expertise dans l'application de la protection des données personnelles aux nouvelles technologies, Clémence SCOTTEZ est actuellement juriste au service des affaires économiques de la CNIL, dédié à l'aide à la mise en conformité des professionnels et à l'élaboration de la doctrine de l'institution. Elle s'est consacrée aux problématiques de terrain posées par l'application de la loi, que ce soit du point de vue des particuliers, en travaillant au service des plaintes de la CNIL, ou du point de vue des professionnels en les conseillant au service des CIL de cette institution et en travaillant sur ces questions plusieurs années au service d'un grand groupe bancaire.

• L'« autodétermination informationnelle » en tant qu'outil de lutte contre la dépendance numérique et de protection des libertés individuelles.

La législation française sur la protection des données a, dès l'origine, affirmé son lien avec la défense de la vie privée, de l'identité humaine, des droits de l'homme et des libertés individuelles et publiques. Face à l'avènement de l'intelligence ambiante (capteurs de plus en plus mobiles, géolocalisation, datamining, multiplication des décisions automatiques ou semi-automatiques...), cette protection ne peut se résumer à la reconnaissance d'une forme de droit de propriété de l'individu sur ses données auquel il pourrait librement renoncer, mais doit être conçue comme un instrument au service du développement personnel des individus nécessaire dans une société démocratique, soutenant les libertés d'association, de religion, d'expression, d'aller et venir, etc. Le cadre réglementaire s'oriente progressivement vers la reconnaissance d'un droit à l'autodétermination informationnelle, comparable à une forme de système immunitaire préservant le libre arbitre de chacun. Comment cela se traduit-il dans les décisions de la CNIL, quels sont les principes existants ou à venir soutenant ce principe ? Cette intervention permettra de dresser un panorama des décisions de la CNIL et des difficultés pratiques que poserait aujourd'hui l'affirmation du droit à l'autodétermination informationnelle.